



Fiche d'information



Prévenir le crime par le biais du développement social

INTRODUCTION

On estime que le crime coûte aux Canadiens entre 35 et 46 milliards de dollars par année¹. La très grande majorité des dépenses du système de justice pénale du Canada sont celles des services de police, des tribunaux et des services correctionnels — entités qui ont toujours été chargées de la détection des crimes et de la lutte contre la criminalité. Cependant, depuis le milieu des années 80, le Canada, comme de nombreux autres pays, consacre davantage de ressources pour lutter contre le crime au moyen d'une stratégie équilibrée qui englobe les méthodes conventionnelles de lutte contre le crime et des méthodes novatrices de prévention du crime.

Le gouvernement du Canada joue un rôle capital dans la promotion de la prévention du crime, au moyen de la Stratégie nationale pour la prévention du crime. La Stratégie nationale est administrée par le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général du Canada. Celle-ci favorise une « approche équilibrée » de la réduction du crime et de la victimisation en préconisant la prévention du crime par le développement social. Bien qu'il y ait de nombreux types de stratégies de prévention du crime, la plupart peuvent se répartir en deux grandes catégories — la prévention du crime situationnel et la prévention du crime par le développement social :

- les stratégies de prévention du crime situationnel visent à rendre les occasions de se livrer à des activités criminelles moins nombreuses et moins attrayantes;
- la prévention par le développement social est axée sur les causes profondes de la criminalité et de la victimisation.

La présente fiche d'information fournit des renseignements sur la prévention du crime par le biais du développement social. Le Centre national de prévention du crime offre également une fiche de renseignements sur la prévention du crime situationnel.

LA PRÉVENTION DU CRIME PAR LE BIAIS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL : QU'EST-CE QUE C'EST?

La **prévention du crime par le biais du développement social (PCDS)** est une méthode de prévenir le crime et la victimisation qui tient compte des processus sociaux, économiques et culturels complexes contribuant au crime et à la victimisation. La PCDS cherche à resserrer le « lien » entre les politiques et les programmes de la justice pénale et le développement sûr, sécuritaire et prosocial des individus, des familles et des communautés. Elle y parvient en s'attaquant aux facteurs qui contribuent au crime et à la victimisation et qui peuvent être changés².

Une méthode qui met l'accent sur les facteurs de risque associés au crime et à la victimisation. Tout en tenant compte du fait que les influences sociales, comme la pauvreté, l'inégalité des sexes, la violence dans les médias, le racisme et la discrimination s'inscrivent dans le contexte de la prévention du crime, la PCDS tend à se concentrer sur les mesures secondaires de prévention. Il s'agit donc ainsi de s'occuper des nombreux facteurs de risque qui contribuent à la participation au crime³. Voici quelques exemples clés :

- Des conditions de vie peu satisfaisantes, comme les logements médiocres et les situations instables;
- Les facteurs reliés à la famille, tels la pauvreté dans la famille, la taille de la famille, des compétences parentales inadéquates ou peu satisfaisantes, la criminalité parentale, la toxicomanie ou l'alcoolisme des parents;
- Les facteurs reliés à la personnalité et au comportement, comme les « déficits cognitifs » dont le manque de compétences pour résoudre les problèmes, le manque de maîtrise de soi, de raisonnement critique, de jugement et la négligence à tenir compte des conséquences de son comportement, l'hyperactivité et un début précoce de comportement agressif;



- L'association des pairs, comme les relations avec les amis qui ont un style de vie délinquant ou criminel;
- Les facteurs reliés à l'école comme le mauvais rendement scolaire et le manque d'assiduité, ainsi que les milieux scolaires inadéquats et les politiques d'exclusion;
- Les perspectives en matière d'emploi, comme le manque de formation et d'emploi.

La PCDS vise à renforcer les « facteurs de protection », comme l'appui positif de la famille, qui peuvent atténuer les situations de risque ou de désavantage contribuant au crime et à la victimisation. Ces facteurs de protection tendent à réduire le risque de tort⁴.

Une méthode globale de prévention du crime. La PCDS fait appel à des solutions de mise en œuvre qui tiennent compte de tous les facteurs associés au crime et à la victimisation. La PCDS va au-delà de la sphère traditionnelle de la justice pénale en reconnaissant le rôle important que les politiques, les programmes et les services, comme le logement social, l'éducation, la santé, la sécurité du revenu et les services sociaux, jouent dans la prévention du crime⁵. Par ailleurs, la PCDS ne fonctionne pas en vase clos par rapport aux mesures traditionnelles de prévention du crime et de lutte contre le crime. Par exemple, la méthode globale de prévention du crime pour des communautés plus sûres peut comprendre des mesures ayant pour objectif immédiat de protéger le public par l'effort conjugué de la police, des tribunaux et des services correctionnels. Par ailleurs, on peut affecter des ressources à des stratégies de développement social et communautaire qui contribueront à créer un milieu où seront réduits les facteurs de risques associés au comportement criminel et à la victimisation à long terme⁶. Par conséquent, la PCDS fait appel à toute une foule d'intervenants des divers secteurs qui travaillent ensemble pour prévenir les problèmes reliés au crime.

Un investissement à long terme. Parce que la PCDS est axée sur le développement social, il faut compter un certain temps avant que les mesures de prévention du crime ne portent fruits. Par exemple, plusieurs stratégies de PCDS visent les enfants et les jeunes. Certains des programmes de PCDS les plus connus comprennent une intervention hâtive auprès des enfants à risque et de leurs parents. Certaines des premières initiatives, comme le *Perry*

Pre-School Project au Michigan, le *Hawaii Healthy Start Project* et une nouvelle génération de programmes « Bon départ » au Canada (comme le programme de Moncton et celui des Autochtones) assurent un milieu favorable aux enfants à risque. Ces programmes montrent la façon dont les stratégies d'appoint peuvent améliorer considérablement le développement de l'enfant, les réussites scolaires et le rajustement social et réduire la probabilité de participation au crime plus tard dans la vie⁷.

Une stratégie fondée sur la recherche. La PCDS est alimentée par les résultats des études de recherche longitudinales menées dans diverses régions du monde, dont la Nouvelle-Zélande, l'Angleterre, les États-Unis, le Canada et la Suède⁸. Les études longitudinales ont fourni de bonnes preuves de la façon dont les programmes de développement social qui ciblent les individus, les familles et les communautés à risque ont mis les choses à égalité et ont contribué à réduire la criminalité. Au Canada, des études comme l'étude expérimentale de type longitudinal de Montréal⁹, réalisée au milieu des années 80, et *The Early Years Study*¹⁰, publiée en 1999 en Ontario, donnent une bonne idée de la façon dont le milieu social, économique et familial influe sur la vie de la famille et celle des enfants. Ces études soulignent l'importance d'une intervention hâtive lorsque nous sommes en présence de facteurs de risque.

BREF HISTORIQUE DE LA PRÉVENTION DU CRIME PAR LE BIAS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Les programmes de PCDS puisent dans des recherches qui s'étalent sur plus de 50 ans et sur une expérience pratique, particulièrement celle des pays de l'Europe de l'Ouest, des États-Unis et du Canada. Au fil des ans, on a relevé de nombreux facteurs qui contribuent au crime et à la victimisation et qui sapent la sécurité des communautés.

On peut dire qu'au Canada, les programmes de PCDS sont mis en pratique — sans être nommés comme tel — depuis plusieurs années. Inspirée par les travaux et les idées de certaines personnes, comme Irvin Waller et Dick Weiler, la notion en est venue à s'inscrire tout au haut de la politique de la justice pénale au début des années 80. En 1993, le douzième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général (rapport Horner) a été publié et le ministère de la Justice a organisé un symposium national sur la



sécurité des communautés. Ces événements ont jeté les bases d'une politique canadienne sur la prévention du crime qui englobe explicitement une composante du développement social. Dans les années 90, les travaux du Conseil national sur la prévention du crime, qui a été établi par le ministère de la Justice et le Solliciteur général du Canada (de concert avec les travaux des gouvernements provinciaux et territoriaux, des municipalités et des groupes communautaires), ont construit des modèles de PCDS et des stratégies d'intervention.

Depuis le milieu des années 80, les programmes de PCDS se sont développés dans plusieurs directions. À l'échelle communautaire, on reconnaît de plus en plus que la sécurité des communautés constitue un aspect fondamental du bien-être des communautés. Ces programmes contribuent au bien-être des communautés en érigeant une capacité locale de prévention du crime. Cela peut comprendre des réseaux officiels et officieux et une attention particulière aux besoins de ceux qui sont le plus à risque. Ces programmes englobent également diverses formes d'intervention auprès de la famille et des programmes d'appoint ainsi que d'autres qui ciblent les facteurs individuels associés au crime et à la victimisation.

LES STRATÉGIES DE PRÉVENTION DU CRIME PAR LE BIAIS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Il y a plusieurs formes de stratégies à l'enseigne de la PCDS. Voici celles qui ont été présentées dans plusieurs collectivités canadiennes :

Les stratégies individuelles cherchent à combler les déficits existants qui peuvent inciter des personnes à participer à des crimes. Plusieurs d'entre elles ciblent les enfants et les jeunes. Les programmes « complémentaires » qui placent le client au centre de l'intervention et qui adaptent une foule de services d'appoint sont des exemples de stratégies individuelles de PCDS.

Les stratégies orientées vers la famille représentent aussi un élément important de la PCDS. Les programmes qui assurent un soutien aux parents et une formation aux parents des jeunes et des enfants à risque cherchent à renforcer la capacité de la famille et à créer un environnement sain où les enfants sont protégés.

Les stratégies à l'échelle communautaire cherchent à resserrer la capacité locale de prévenir le crime. Elles font

souvent appel à des partenariats et contribuent à relier les individus. D'autres formes de stratégies à l'échelle communautaire englobent des programmes d'action directe de liaison. Parmi les exemples, mentionnons les programmes de mentorat police-jeunesse, les programmes d'appui de la part des pairs et ceux qui amènent les aînés de la collectivité à enseigner leurs valeurs et leurs traditions. On peut aussi citer en exemples les programmes qui donnent de bonnes perspectives sociales et culturelles à des fins de loisirs et d'expression culturelle et ceux qui édifient des compétences prosociales pour les jeunes à risque.

CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES DE PCDS¹⁵

Bien des programmes sociaux et sanitaires ont des répercussions relativement au crime et à sa prévention, mais cela ne veut pas dire que tous devraient être considérés comme des programmes de PCDS, en particulier là où la prévention du crime n'est pas le premier but. Les programmes de PCDS visent de façon explicite et dynamique à prévenir le crime et la victimisation. Bien que les recherches sur de bons programmes de PCDS n'en soient encore qu'à l'état embryonnaire, les programmes de PCDS de qualité—basés sur des résultats provisoires—semblent avoir en commun les caractéristiques qui suivent :

Orientation

Les programmes de PCDS reposent sur la théorie du crime et de la victimisation et sur les recherches empiriques qui appuient ce qui a été ciblé et le pourquoi de l'opération. Ils relèvent les facteurs de risque particuliers à la cause qui sont étudiés et s'orientent vers ces facteurs, dont on a démontré qu'ils se reliaient au crime et à la victimisation. Ces programmes offrent un modèle explicite de changement — un modèle qui montre qu'il y a un lien plausible entre les facteurs de risque qu'on a cernés et l'intervention réelle.

Conception

Les programmes de PCDS identifient le problème du crime qu'ils cherchent à prévenir et définissent des buts et des objectifs clairs pour le régler. Qui plus est, ils se concentrent sur les facteurs de risque associés au crime et identifient des moyens particuliers pour les éliminer.



Les programmes de PCDS sont accessibles, faciles à obtenir et abordables pour les usagers. Ils ont aussi comme caractéristique l'idée de participation qui met vraiment à contribution les usagers pour les faire participer à la conception, à l'exécution et à l'évaluation des programmes. Les programmes de PCDS ont trait aux gens et à leurs communautés. Ils sont menés en coordination et en collaboration avec d'autres programmes et services dans la collectivité qui ont, eux aussi, des liens avec d'autres programmes et services. Ils peuvent faire appel à des partenariats officiels et officieux.

Intégrité

Pour fonctionner de façon intègre, les programmes de PCDS doivent compter sur des moyens suffisants pour atteindre leurs objectifs, y compris des politiques servant à guider l'exécution des programmes et à faire en sorte qu'on rende compte des résultats.

Milieu

Les milieux des programmes de PCDS sont structurés et organisés de façon à avoir une influence positive dans la collectivité. Ils sont coordonnés avec d'autres services et d'autres appuis. Ils sont acceptables aux usagers et à la grande collectivité. Ils exécutent des programmes de façon intégrée de manière à ce qu'il soit possible d'englober des facteurs de risque multiples de façon coordonnée et efficace.

Ressources

Les programmes de PCDS sont offerts par des employés et des bénévoles qualifiés et bien formés dont les valeurs, l'attitude et la façon de faire dans l'interaction sont conformes aux buts des programmes. Des ressources (qu'elles soient en espèces ou en nature) sont nécessaires pour mettre en marche et exécuter les projets ainsi que pour entreprendre des recherches et en faire l'évaluation. Des ressources matérielles sont aussi nécessaires pour la prévention du crime, car elles améliorent l'infrastructure sociale. Il faut donc des salles, du matériel et des employés qualifiés pour mettre en œuvre les programmes.

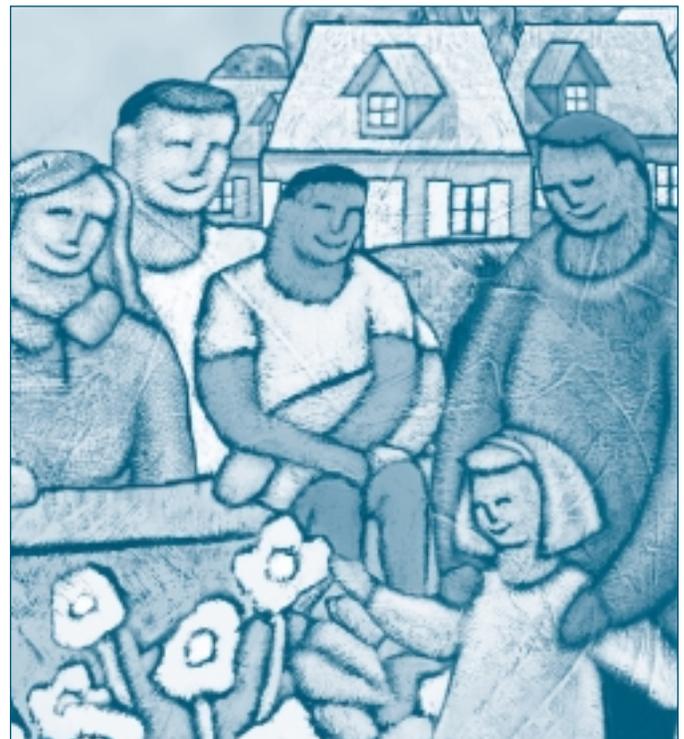
Recherche et évaluation

La recherche et l'évaluation sont des instruments essentiels pour concevoir, planifier, guider et modeler les activités

de prévention du crime par le développement social et pour mesurer les résultats des programmes. La recherche et l'évaluation s'inscrivent dans le processus permanent du raffinement des politiques et des programmes. Il peut être difficile d'obtenir des renseignements quant aux résultats, car la prévention du crime par le développement social est un investissement à long terme et bien des résultats sont difficiles à quantifier. Il importe d'obtenir certaines mesures indépendantes à court terme de l'efficacité des programmes tout en poursuivant les objectifs à long terme. Les techniques de recherche quantitatives et qualitatives sont des instruments importants pour aider les gens à comprendre la valeur et les répercussions de la PCDS.

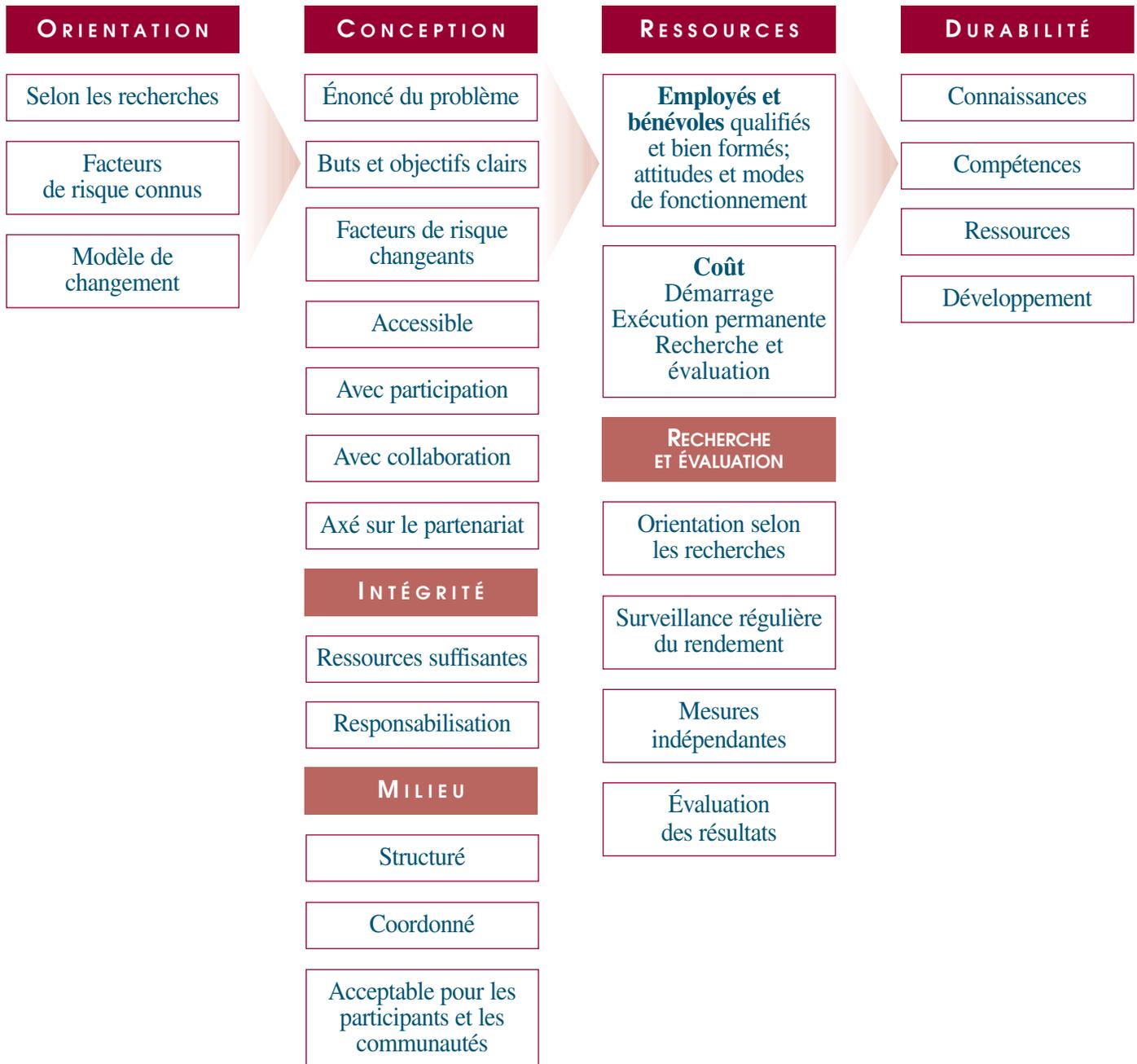
Durabilité

Les individus, les familles et les communautés ont besoin de connaissances, de compétences et de ressources pour prévenir le crime. La prévention du crime par le biais du développement social vise à créer des stratégies durables pour tirer parti des forces existantes. Les méthodes novatrices qui englobent des éléments comme le mentorat, l'appui des pairs et les réseaux communautaires peuvent contribuer à en assurer la durabilité.





CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES DE PCDS



Il faut comprendre que la prévention du crime par le développement social est un domaine relativement jeune et qu'il faudra un certain temps avant de connaître la meilleure façon de mettre en œuvre la PCDS et d'obtenir des résultats. Il y a plusieurs défis non résolus dans les efforts pour déter-

miner les meilleures façons de tenir compte des nombreux facteurs de risque associés au crime et à la victimisation. Il est nécessaire de poursuivre régulièrement les recherches et d'évaluer l'efficacité des programmes de PCDS.



QUESTIONS ET PRÉOCCUPATIONS

Les critiques soutiennent que, parce que les programmes de PCDS sont si « élastiques », ils risquent de devenir trop dilués—ou trop dominants—dans la politique sociale. Cette préoccupation a trait aux besoins de clarifier les théories qui sous-tendent la PCDS; il est nécessaire d'en définir le rayon d'influence et d'en clarifier les frontières, les liens et les relations entre la prévention du crime et les politiques et programmes sociaux.

Sur le plan pratique, cela veut dire aussi qu'il est nécessaire pour tous les intervenants des différentes disciplines et des différents secteurs de forger de nouvelles façons de travailler ensemble. Les partenariats intersectoriels et interdisciplinaires, par exemple, peuvent engendrer de nouvelles façons de concevoir la prévention du crime, mais ces partenariats peuvent aussi ériger des défis, car il faut mettre en place de nouvelles relations de travail.¹⁷

1. Conseil national de prévention du crime, Comité sur l'analyse économique, *Un bon placement : Prévention de la criminalité* (Ottawa, 1996).
2. Centre international pour la prévention de la criminalité, *Répertoire-synthèse II sur la prévention de la criminalité : Analyse comparée d'actions réussies pour la sécurité de la collectivité* (1999). On peut se le procurer en consultant le site Web CIPC : <http://www.crime-prevention-intl.org/francais/cipc/publi.htm>.
3. Pour un bref sommaire, voir Adam Crawford, *Crime Prevention and Community Safety: Politics, Policies and Practices*. (London: Longman, 1999). Voir aussi, du Centre international pour la prévention de la criminalité, *Répertoire-synthèse II sur la prévention de la criminalité : Analyse comparée d'actions réussies pour la sécurité de la collectivité*, 1999).
4. John Howard Society of Alberta (1995) Prévention du crime par le biais du développement social : guide-ressource.
5. Association canadienne de justice pénale, *Des communautés plus sûres : Une stratégie sociale de prévention du crime au Canada* (1989).
6. Ibid. p. 23.
7. International Centre for the Prevention of Crime, *Crime Prevention Digest II: Comparative Analysis of Successful Community Safety* (1999), p. 27.
8. For an overview of recent studies, refer to the International Centre for the Prevention of Crime *Crime Prevention Digest II: Comparative Analysis of Successful Community Safety* (1999), pp. 20-22. See also M. Tonry, and D.P. Farrington, *Building a Safer Society: Crime and Justice: A Review of Research*, vol. 19 (Chicago: University of Chicago Press 1995).

9. For a summary, refer to the International Centre for the Prevention of Crime, *Crime Prevention Digest II: Comparative Analysis of Successful Community Safety* (1999), p. 29.
10. *The Early Tears Study: Final report* (April 1999) prepared by an expert Reference Group, co-chaired by Margaret Norrie McCain and J. Fraser Mustard.
11. Waller, Irvin and Dick Weiler, *Crime Prevention Through Social Development*. (Ottawa: Canadian Council on Social Development, 1985).
12. Standing Committee on Justice and the Solicitor General, *Crime Prevention in Canada: Toward a National Strategy* (Ottawa, 1993).
13. Department of Justice Canada, "Proceedings of the National Symposium on Community Safety and Crime Prevention, March 10-12, 1993, Toronto, Ontario" (Ottawa, 1993).
14. Nick Nicoloff, "Re-Connecting Youth. Integrating Welfare and Children's Mental Health Services to Serve Adolescents and Their Families," *Five Year Review. Ontario Associations of Children's Aid Societies Journal*, Vol. 43, Number 13, October, 1999.
15. This section is based information contained in the John Howard Society of Alberta *Crime Prevention Through Social Development: A Resource Guide*, (1995) as well as the results of the National Crime Prevention Centre's January 19, 2000 Crime Prevention Through Social Development Workshop, held in Ottawa, Ontario.
16. Adam Crawford, *Crime Prevention and Community Safety: Policies, Policies and Practices* (London: 2Longman, 1999), pp. 121-122.
17. For a discussion of the role of partnerships in social change and other strategies, see Sherri Torjman, *Partnerships: The Good, The Bad and The Uncertain*. (Ottawa: Caledon Institute, 1998). For a discussion and critique of partnerships in the field of crime prevention, see Adam Crawford, *Crime Prevention and Community Safety: Policies, Policies and Practices* (London: Longman, 1999), pp. 161-192.

Pour plus de renseignement

visitez le site Internet de la Stratégie nationale pour la prévention du crime à : www.prevention.gc.ca
Ou contactez-nous sans frais au : 1 877 302-2672
Courriel : info@prevention.gc.ca

